

DÉLIBÉRATION N° 317 DU BUREAU SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2022

Date de la convocation : mercredi 9 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 11

Le Bureau du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis s'est réuni le mercredi 16 novembre 2022 à 12 heures, dans les locaux du SM du SCoT, 36 rue François Pilâtre de Rozier - 59500 Douai, sous la présidence de Monsieur Lionel COURDAVAULT.

ETAIENT PRESENTS :

Mr Lionel COURDAVAULT, Président
Mr Claude MERLY, 1^{er} Vice-Président
Mr Raphaël AIX, 2^{ème} Vice-Président
Mr Bernard GOULOIS, 3^{ème} Vice-Président
Mr Julien QUENNESSON, 4^{ème} Vice-Président
Mr Gilles BARBIEUX, 5^{ème} Vice-Président

Mr Jacques MICHON, 7^{ème} Vice-Président
Mme Caroline BIENCOURT, 1^{er} assesseur
Mr Jean-Marc RENARD, 3^{ème} assesseur
Mr Yves MAITTE, 5^{ème} assesseur
Mr Christian BULINSKI, 8^{ème} assesseur

ETAIENT EXCUSES :

Mr Laurent KUMOREK, 6^{ème} Vice-Président
Mme Marie CAU, 8^{ème} Vice-Présidente
Mr François CRESTA, 2^{ème} assesseur
Mr Dimitri WIDIEZ, 4^{ème} assesseur

Mme Anissa BOUCHABOUN, 6^{ème} assesseur
Mr Djamel BOUTECHICHE, 7^{ème} assesseur
Mr Ludovic VALETTE, 9^{ème} assesseur

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Chloé BECU, Marielle DIVAY, Capucine LECLERCQ, Marie-Pierre LEKKE, Adeline PEROTIN, Matthieu LEMPENS, Karine ORLIK, Arnaud QUESNOY et Mme Stéphanie STIERNON.

OBJET : Avenant au marché concernant l'Etude de Planification et Programmation Matières territoriale

Monsieur le Président expose

Par délibération en date du 9 novembre 2021, le Bureau Syndical a décidé d'attribuer la mission de réalisation de l'Etude de Programmation et de Planification Matière territoriale au groupement CitéSource et Vertigolab pour un montant de 75 625 euros HT et pour une durée initiale de 12 mois, portant son échéance au 22 novembre 2022.

En raison notamment du retard généré lors de la première phase (délai incompressible des procédures de secret statistique et d'accès aux données), la mission ne peut être finalisée à cette date. Il est proposé de prolonger le marché de 6 mois soit jusqu'au 22 mai 2023.

LE BUREAU DECIDE, A L'UNANIMITE (11 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

- D'accepter l'avenant de durée du marché relatif à l'élaboration d'une Etude de Planification et Programmation « Matières » territoriale ;
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre toutes les modalités nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait à Douai, le 16 novembre 2022

Le Président,

Lionel COURDAVAULT

Monsieur le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépôt en sous-préfecture de Douai le :

DÉLIBÉRATION N° 318 DU BUREAU SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2022

Date de la convocation : mercredi 9 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 11

Le Bureau du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis s'est réuni le mercredi 16 novembre 2022 à 12 heures, dans les locaux du SM du SCoT, 36 rue François Pilâtre de Rozier - 59500 Douai, sous la présidence de Monsieur Lionel COURDAVAULT.

ETAIENT PRESENTS :

Mr Lionel COURDAVAULT, Président
Mr Claude MERLY, 1^{er} Vice-Président
Mr Raphaël AIX, 2^{ème} Vice-Président
Mr Bernard GOULOIS, 3^{ème} Vice-Président
Mr Julien QUENNESSON, 4^{ème} Vice-Président
Mr Gilles BARBIEUX, 5^{ème} Vice-Président

Mr Jacques MICHON, 7^{ème} Vice-Président
Mme Caroline BIENCOURT, 1^{er} assesseur
Mr Jean-Marc RENARD, 3^{ème} assesseur
Mr Yves MAITTE, 5^{ème} assesseur
Mr Christian BULINSKI, 8^{ème} assesseur

ETAIENT EXCUSES :

Mr Laurent KUMOREK, 6^{ème} Vice-Président
Mme Marie CAU, 8^{ème} Vice-Présidente
Mr François CRESTA, 2^{ème} assesseur
Mr Dimitri WIDIEZ, 4^{ème} assesseur

Mme Anissa BOUCHABOUN, 6^{ème} assesseur
Mr Djamel BOUTECHICHE, 7^{ème} assesseur
Mr Ludovic VALETTE, 9^{ème} assesseur

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Chloé BECU, Marielle DIVAY, Capucine LECLERCQ, Marie-Pierre LEKKE, Adeline PEROTIN, Matthieu LEMPENS, Karine ORLIK, Arnaud QUESNOY et Mme Stéphanie STIERNON.

OBJET : Convention de partenariat avec Virage Energie 2023-2025**Monsieur le Président expose**

Dans le cadre de l'élaboration de son nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le SCoT Grand Douaisis a souhaité renforcer son volet sobriété énergétique. Le travail amorcé a permis d'identifier les messages, les articulations notamment avec les autres politiques publiques et d'identifier le champ des possibles sur la question des Sobriétés.

Parallèlement, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et le Zéro Artificialisation Nette nous impose de travailler de façon plus approfondie encore sur la notion de sobriété foncière.

Par délibération en date du 9 mars 2021, le Bureau a acté la signature d'une convention de partenariat avec l'association Virage Energie, ce qui a permis de renforcer les travaux sur les Sobriétés. Ces travaux ont été soutenu par la Région Hauts-de-France dans le cadre du FRATRI pour une durée d'un an.

Par ailleurs, le Bureau Syndical du 7 décembre 2021 a autorisé le dépôt d'un dossier de candidature auprès de l'ADEME dans le cadre du dispositif Territoire démonstrateur de la conduite du changement. Ce dossier, déposé cette année, a conduit le SCoT à amender son programme d'actions et par conséquent le contenu de la convention de partenariat avec l'association Virage Energie.

Pour une meilleure lisibilité des actions soutenues par la Région puis par l'ADEME, il est proposé de mettre un terme au 31 décembre 2022 à la convention de partenariat en cours avec l'association Virage Energie et de renouveler le conventionnement en cohérence avec le programme d'actions déposé auprès de l'ADEME.

LE BUREAU DECIDE, A L'UNANIMITE (11 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

- De prendre connaissance des actions relevant de la poursuite de la recherche-action avec Virage Energie ;
- D'autoriser le Président à signer la nouvelle convention avec l'association Virage Energie ;
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre toutes les modalités nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait à Douai, le 16 novembre 2022

Le Président,

Lionel COURDAVAULT

Monsieur le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépôt en sous-préfecture de Douai le :